

*Le 8 mars 2019*

Téléphone : 03.21.33.30.88  
Télécopie : 03.21.32.36.32  
Mél : [communedecolembert@wanadoo.fr](mailto:communedecolembert@wanadoo.fr)  
Site : [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)

**1ère Lettre du Conseil 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février 2019 à 19 h30

Tous les membres élus étaient présents excepté Mesdames Sophie DENIS et Sylvie LEBAS et Messieurs Patrice BUTEZ et Michel CREPIN, absents excusés.

Ont donné pouvoir : Madame Sylvie LEBAS à Madame Geneviève MARTEL-GEUJON  
Monsieur Patrice BUTEZ à Monsieur Jean-Christophe SERGENT  
Monsieur Michel CREPIN à Monsieur Etienne MAES

Le Procès Verbal de la précédente réunion en date du 13 décembre 2018 est Adopté à l'Unanimité

**I - Avis sur l'Arrêt de Projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

A l'issue du Conseil Communautaire réuni le 6 novembre dernier, la Commune a reçu le 20 novembre 2018 les projets de délibérations et les dossiers constituant l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Il convient d'analyser les plans et le Règlement ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et de vérifier que les besoins de développement de la commune ont bien été retenus et traduits dans ces documents prescriptifs pour les futures demandes d'autorisation.

Monsieur le Maire s'étonne et regrette l'absence de compte rendu établi à l'issue des différentes réunions de concertation ou de présentation des documents. Il indique la difficulté voire l'impossibilité de vérifier si les besoins de développement de la commune ont été retenus ou effectivement traduits dans le document.

Dans les délibérations proposées il rappelle que la commune a déjà opté pour le droit de préemption et indique que des bâtiments classés figurent sur le territoire communal. Aussi les demandes de Déclarations Préalables pour la pose de clôtures et de permis de démolir s'appliquent déjà dans ce périmètre.

Il propose néanmoins de représenter le principe au Conseil Municipal, pour l'ensemble du village, à l'issue de la mise en place du PLUi.

Il appartient au Conseil Municipal de vérifier si des erreurs matérielles sont à rectifier ou si des réactualisations sont à apporter, dans le respect du SCOT du Boulonnais approuvé.

Ces rectifications seront présentées lors de l'Enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

- 12 voix Pour,
  - 1 abstention,
  - 1 voix Contre
- 
- Donne un avis favorable au dossier d'arrêt du PLUi de la CCDS,
  - Charge Monsieur le Maire d'intervenir lors de l'Enquête publique afin de demander les rectifications et les changements à apporter ainsi que toute demande de réactualisation qui pourrait avoir été détectée entre temps.

## **II – Plan de Prévention des Risques Inondation**

Suite à la réunion du 05 février 2019 à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Monsieur le Maire présente pour information et avis le projet de zonage réglementaire et le règlement afférent.

Ce projet consiste à interdire les implantations où la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement, à les limiter dans les autres zones ainsi qu'à préserver la capacité d'écoulement et d'expansion des crues afin de ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval.

La carte de zonage établie définit une réglementation spécifique de l'urbanisme.

Le classement de certaines parcelles ne correspond pas à la réalité constatée sur le terrain. Aussi le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signifier le détail des parcelles concernées.

## **III- Litige ORANGE**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la société ORANGE a saisi le tribunal administratif à l'effet d'obtenir l'annulation de l'opposition à déclaration préalable de travaux en vue d'édifier une installation de téléphonie mobile, rue du Blanc Mont.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif et de désigner Maître Christian DELEVACQUE, avocat au Barreau d'Arras à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Madame Geneviève MARTEL suggère de réfléchir à la possibilité de proposer un endroit où il n'y a pas d'habitations.

## **IV – Débat d'Orientations Budgétaires**

Compte tenu du nombre d'habitants recensés dans la commune, Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire.

Il indique qu'il souhaite continuer à l'inscrire à l'ordre du jour afin de recueillir les suggestions des membres du conseil.

Sont proposés :

- Entretien de la rue Profonde, des chemins communaux et des impasses situées rue du communal,

- Rénovation et isolation de la salle polyvalente,
- Achat de matériel pour la cuisine,
- Achat de matériel d'entretien des espaces verts,
- Rénovation des parkings,
- Rénovation de l'éclairage public,
- Acquisition de petits matériels d'entretien,
- Aménagement du talus situé le long du cimetière.

Les disponibilités financières détermineront les choix qui seront proposés lors du vote du budget.

## **V- Mécénat**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération de mécénat établie pour la restauration de l'Eglise. Il présente le flyer qui a été réalisé puis diffusé avec l'aide de la fondation du patrimoine.

## **VI- Questions Diverses**

- Liste électorale : Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la désignation de Madame Jacqueline LEMAIRE en tant que Présidente de la Commission Administrative de révision des listes électorales. Messieurs Michel SENESCHAL, délégué de justice et Joël SERGEANT délégué de l'administration feront partie de cette commission.
- CLSH : Madame Geneviève MARTEL, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle à l'assemblée les résultats du questionnaire transmis aux familles sur les souhaits de fonctionnement du centre aéré.  
Compte tenu des réponses obtenues, un document valant préinscription a été transmis aux parents début février 2019. La décision d'organisation du fonctionnement sera prise lors de la prochaine réunion du conseil.
- Bibliothèque : Madame MARTEL explique qu'une rencontre avec les bénévoles et le groupe de travail composé de conseillers municipaux est prévue le jeudi 21 février. L'objet principal portera sur les besoins et les perspectives.
- Madame MARTEL indique aux conseillers municipaux que l'enregistrement du spectacle « les voyages de Théophile » est disponible sur clef usb au tarif de 5 €.
- Monsieur Jean-Christophe SERGENT informe l'assemblée de la fermeture de la route d'Alembon, du 18 au 22 février, pour réaliser l'abattage d'arbres malades.  
Monsieur le Maire ajoute que les propriétaires riverains ont été informés et qu'ils pourront profiter de cette fermeture pour effectuer les travaux d'élagage ou de taille de la haie.